



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31/05/2018

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 25 mai 2018, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 Mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 16h25.

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient présents :

MONSIEUR TAUTOU

MADAME ARENOU, MONSIEUR OLIVE, MONSIEUR BROSSE, MONSIEUR GARAY, MONSIEUR ROULOT, MADAME JAUNET, MONSIEUR SANTINI, MADAME ZAMMIT-POPESCU, MONSIEUR DELRIEU, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR VOYER

MONSIEUR HONORE, MADAME BOURE, MONSIEUR LBOUC, MONSIEUR RIPART, MONSIEUR BISCHEROUR

MADAME BARBIER, MONSIEUR BEGUIN, MONSIEUR BERTRAND, MONSIEUR BOUDET, MONSIEUR BOUREILLE, MADAME BROCHOT, MONSIEUR COGNET, MONSIEUR COLLADO, MADAME COSTE, MONSIEUR CRESPO, MONSIEUR DAFF, MONSIEUR DANFAKHA, MONSIEUR DAUGE, MONSIEUR DESSAIGNES, MADAME DI-BERNARDO, MADAME DOS SANTOS, MONSIEUR EL HAIMER, MONSIEUR FAIST, MONSIEUR FASTRE, MADAME FERNANDES, MONSIEUR FERRAND, MONSIEUR FRANCAIT, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MONSIEUR GAILLARD, MADAME GAMRAOUI-AMAR, MADAME GENDRON, MADAME GENEIX, MONSIEUR GESLAN, MADAME HAMARD, MONSIEUR HATIK, MONSIEUR JEANNE, MONSIEUR JOREL, MONSIEUR JOSSEAUME, MADAME KAUFFMANN, MONSIEUR LANGLOIS, MONSIEUR LE BIHAN, MONSIEUR LEBRET, MONSIEUR LEMAIRE, MONSIEUR LEPINTE, MONSIEUR MANCEL, MONSIEUR MAUREY, MONSIEUR MEMISOGLU, MONSIEUR MEUNIER, MONSIEUR MONTANGERAND, MADAME MORILLON, MONSIEUR MORIN, MONSIEUR OURS-PRISBIL, MONSIEUR OUTREMAN, MONSIEUR PASCAL, MADAME PERESSE, MONSIEUR PERRAULT, MADAME PLACET, MONSIEUR PONS, MONSIEUR POURCHE, MONSIEUR POYER, MADAME PRIMAS, MONSIEUR PRELOT, MADAME REBREYEND, MONSIEUR REINE, MADAME REYNAUD-LEGER, MONSIEUR RIBAUT, MONSIEUR SPANGENBERG, MONSIEUR TAILLARD, MADAME TOURET, MONSIEUR VIGNIER, MADAME VINAY, MADAME MEUNIER, MONSIEUR GUERIN

Formant la majorité des membres en exercice (**085 présents** / 128 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (31) : MONSIEUR BEDIER (donne pouvoir à MONSIEUR TAUTOU), MONSIEUR DUMOULIN (donne pouvoir à MADAME ZAMMIT-POPESCU), MONSIEUR PIERRET (donne pouvoir à MONSIEUR GRIS), MONSIEUR BERCOT (donne pouvoir à MADAME KAUFFMANN), MADAME BLONDEL (donne pouvoir à MONSIEUR HATIK jusqu'au point 15), MONSIEUR BRUSSEAUX (donne pouvoir à MONSIEUR JOREL), MONSIEUR CECCONI (donne pouvoir à MONSIEUR BOUREILLE), MONSIEUR CHAMPAGNE (donne pouvoir à MONSIEUR JEANNE), MONSIEUR CHARMEL (donne pouvoir à MONSIEUR COGNET jusqu'au point 13), MONSIEUR DAZELLE (donne pouvoir à MONSIEUR HONORE), MADAME DE PORTES (donne pouvoir à MADAME TOURET jusqu'au point 06), MADAME DIOP (donne pouvoir à MADAME BROCHOT), MADAME DUMOULIN (donne pouvoir à MONSIEUR EL HAIMER jusqu'au point 15), MADAME EL MASAUDI (donne pouvoir à MONSIEUR GAILLARD), MADAME FAVROU (donne pouvoir à MONSIEUR FERRAND), MADAME FUHRER-MOGUEROU (donne pouvoir à MADAME GENEIX), MONSIEUR GIARD (donne pouvoir à MADAME BARBIER), MONSIEUR HAZAN (donne pouvoir à MONSIEUR CRESPO), MONSIEUR LAVIGOGNE (donne pouvoir à MONSIEUR POYER), MONSIEUR MARTINEZ (donne pouvoir à MONSIEUR MAUREY), MONSIEUR MERY (donne pouvoir à MONSIEUR BERTRAND), MADAME MESSMER (donne pouvoir à MADAME MEUNIER), MONSIEUR MONNIER (donne pouvoir à MONSIEUR MEUNIER), MONSIEUR MULLER (donne pouvoir à MONSIEUR FASTRE), MONSIEUR NAUTH (donne pouvoir à MONSIEUR MORIN), MONSIEUR NEDJAR (donne pouvoir à MADAME BOURE jusqu'au point 15), MADAME SENE (donne pouvoir à MADAME COSTE), MONSIEUR SIMON (donne pouvoir à MADAME FERNANDES), MADAME SORNAY (donne pouvoir à MONSIEUR DELRIEU), MONSIEUR TURPIN (donne pouvoir à MADAME PRIMAS), MONSIEUR VIALAY (donne pouvoir à MADAME MORILLON jusqu'au point 04)

Étaient absents non représenté(s) (12) : MONSIEUR ANCELOT (absent excusé), MONSIEUR CHARBIT (absent excusé jusqu'au point 13), MADAME DEVEZE (absente excusée jusqu'au point 06), MADAME FOUQUES (absente excusée jusqu'au point 13), MONSIEUR GAUTIER (absent excusé), MONSIEUR HANON (absent excusé jusqu'au point 05), MONSIEUR LEMARIE (absent excusé), MONSIEUR MOUTENOT (absent excusé), MONSIEUR ROGER (absent excusé jusqu'au point 04), MADAME SAINT-AMAUX (absente excusée jusqu'au point 06) MADAME SALL (absente excusée), MADAME SIMON (absente excusée jusqu'au point 04)

AU COURS DE LA SEANCE : MADAME ARENOU départ au point 06 donne pouvoir à MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MADAME BOURE départ au point 19 donne pouvoir à MONSIEUR NEDJAR, MONSIEUR CHARBIT arrivé au point 14, MONSIEUR CHARMEL arrivé au point 14, MONSIEUR DANFAKHA départ au point 19 pouvoir à MADAME HAMARD, MADAME de PORTES arrivée au point 07, MADAME DEVEZE arrivée au point 07, MADAME DUMOULIN arrivée au point 16, MADAME FOUQUES arrivée au point 14, MADAME GAMRAOUI-AMAR départ au point 14 donne pouvoir à MADAME FOUQUES, MONSIEUR HANON pouvoir à MONSIEUR SANTINI à partir du point 06, MONSIEUR HATIK départ au point 16 donne pouvoir à MONSIEUR SPANGENBERG, MONSIEUR LE BIHAN départ au point 06 donne pouvoir à MADAME DI-BERNARDO, MONSIEUR MANCEL départ au point 07 donne pouvoir à MONSIEUR RIBAUT, MONSIEUR MOUTENOT arrivé au point 19, MONSIEUR NEDJAR arrivé au point 16, MONSIEUR ROGER pouvoir à MADAME MORILLON à partir du point 05, MONSIEUR ROULOT départ au point 14 donne pouvoir à MONSIEUR LEBouc, MADAME SAINT-AMAUX arrivée au point 07, MADAME SIMON pouvoir à MONSIEUR VIALAY à partir du point 05, MONSIEUR TAILLARD départ au point 19 donne pouvoir à MONSIEUR JOSSEAUME, MONSIEUR VIALAY arrivé au point 05

Secrétaire de séance : Christophe DELRIEU

- Le Secrétaire de séance fait l'appel.
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 mars 2018 : Adopté à l'unanimité.

CC_18_05_31_01 - AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE ROSNY-SUR-SEINE : CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC ILE DE FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

95 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

20 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MONSIEUR BROUSSE Laurent, MONSIEUR JEANNE Stéphane mandataire de MONSIEUR CHAMPAGNE Stephan, MONSIEUR COGNET Raphael mandataire de MONSIEUR CHARMELE Lucas, MONSIEUR COGNET Raphael, MONSIEUR DAFF Amadou, MONSIEUR DAUGE Patrick, MONSIEUR EL HAIMER Khattari mandataire de MADAME DUMOULIN Cécile, MONSIEUR GAILLARD Pierre mandataire de MADAME EL MASAOUDI Fatiha, MONSIEUR EL HAIMER Khattari, MONSIEUR FASTRE Jean-François, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, MONSIEUR GAILLARD Pierre, MADAME GAMRAOUI-AMAR Khadija, MONSIEUR JEANNE Stéphane, MONSIEUR JOSSEAUME Dominique, MONSIEUR LE BIHAN Paul, MONSIEUR LEBRET Didier, MONSIEUR FASTRE Jean-François mandataire de MONSIEUR MULLER Guy, MONSIEUR OURS-PRISBIL Gérard, MADAME REYNAUD-LEGER Jocelyne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Rosny-sur-Seine et la convention de participation financière à l'investissement et l'exploitation d'un abri Véligo de 26 places et d'une consigne Véligo de 10 places en gare de Rosny-sur-Seine **(cf annexes)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE la poursuite des études de conception et la consultation pour le marché de travaux,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_18_05_31_02 - ETUDES DE SCHEMA DE PRINCIPE ET ENQUETE PUBLIQUE RELATIVES AU PROJET D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE POISSY : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ILE DE FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : MONSIEUR GARAY François, MONSIEUR TAILLARD Michel, MADAME VINAY Anne-Marie

00 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : PREND ACTE que les études de schéma de principe et l'enquête publique du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Poissy seront pilotées par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, et que l'expertise du schéma de principe sera assurée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de financement relative au schéma de principe et à l'enquête publique du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Poissy **(cf annexe)**,

ARTICLE 3 : DECIDE d'inscrire à son budget le montant total nécessaire à la réalisation de l'opération,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC 18_05_31_03 - RETRAIT DE DROIT DE 11 COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU SMIRTOM DU VEXIN : DEFINITION DES MODALITES DE REPARTITION DU PATRIMOINE ENTRE LE SYNDICAT ET LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

107 POUR

00 CONTRE

07 ABSTENTION(S) : MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MONSIEUR POYER Pascal mandataire de MONSIEUR LAVIGOGNE Jacky, MONSIEUR PERRAULT Patrick, MADAME PLACET Evelyne, MONSIEUR POURCHE Fabrice, MONSIEUR POYER Pascal, MADAME REYNAUD-LEGER Jocelyne

02 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MONSIEUR COGNET Raphael mandataire de MONSIEUR CHARME Lucas, MADAME DOS SANTOS Sandrine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : ADOPTE les modalités financières de répartition du patrimoine du SMIRTOM du Vexin,

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert à la Communauté urbaine de la déchèterie d'Epône et de la gestion de la déchèterie de Gargenville au 1^{er} juin 2018,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC 18_05_31_04 - RETRAIT DES COMMUNES D'AULNAY-SUR-MAULDRE, FLINS-SUR-SEINE ET NEZEL DU SIEED : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE SORTIE AU SIEED

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

112 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

04 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MONSIEUR GARAY François, MONSIEUR COGNET Raphael mandataire de MONSIEUR CHARME Lucas, MADAME MEUNIER Virginie mandataire de MADAME MESSMER Virginie, MADAME MEUNIER Virginie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement d'un avis des sommes à payer d'un montant de 256 988,92 € au titre d'une « indemnité de sortie » faisant suite au retrait de droit des communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nézel du SIEED,

ARTICLE 2 : ACCEPTE le transfert des immobilisations à la Communauté urbaine par les 3 communes,

ARTICLE 3 : PRECISE que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est perçue par la Communauté urbaine depuis 2016,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_18_05_31_05 - SYNDICAT MIXTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU LYCEE DE MAGNANVILLE (SMIS) : APPROBATION DE LA DISSOLUTION ET DES MODALITES DE LIQUIDATION

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

106 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : MADAME COSTE Nathalie, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MONSIEUR GRIS Jean-Luc mandataire de MONSIEUR PIERRET Dominique, MONSIEUR COGNET Raphael mandataire de MONSIEUR CHARMEL Lucas, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR PONS Michel, MONSIEUR POURCHE Fabrice, MONSIEUR RIBAUT Hugues, MADAME MORILLON Atika mandataire de MONSIEUR ROGER Eric, MONSIEUR VIALAY Michel mandataire de MADAME SIMON Josiane, MONSIEUR VIALAY Michel, MADAME VINAY Anne-Marie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1^{er} : ACCEPTE la dissolution du Syndicat Mixte des Installations Sportives du Lycée de Magnanville à compter du 3 avril 2018 ;

ARTICLE 2 : ACCEPTE les conditions de liquidation suivantes :

- Transfert en pleine propriété du Gymnase de Magnanville (parcelle 33 – feuille 000 AL 01, avenue Pierre Bérégovoy) et des matériels qui lui sont associés et sont nécessaires à sa gestion et son exploitation à la commune de Magnanville (commune d'implantation) ;
- Répartition des résultats de fonctionnement du syndicat au 3 avril 2018 :
 - o en priorité auprès de la commune de Magnanville afin qu'elle puisse procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise aux normes de l'équipement et au recouvrement des factures du syndicat du 1^{er} trimestre 2018, soit un montant de 63 449,62 € ;
 - o pour le solde résiduel d'un montant de 40 343,33 €, entre les différents membres du syndicat (à savoir les communes de Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bréval, Dammartin-en-Serve, Flins-Neuve-Église, Longnes, Mondreville, Montchauvet, Neauphlette, Saint-Illiers-le-Bois, Tilly et la CU GPS&O) au prorata de la provenance géographique du nombre moyen d'élèves inscrits au lycée de Magnanville sur les 3 dernières années scolaires ;
- Répartition des résultats d'investissement du syndicat au 3 avril 2018 d'un montant de 31 357,51 € entre les différents membres du syndicat au prorata de la provenance

géographique du nombre moyen d'élèves inscrits au lycée de Magnanville sur les 3 dernières années scolaires ;

Détail de la répartition des résultats du SMIS (après affectation directe d'un montant de 63 449,62 € à la commune de Magnanville en fonctionnement) :

Membres du SMIS	Montants de la répartition du résultat de fonctionnement résiduel	Montants de la répartition du résultat d'investissement	Total
Boinvilliers	145,24 €	112,89 €	258,12 €
Boissy-Mauvoisin	568,84 €	442,14 €	1 010,98 €
Bréval	2 275,36 €	1 768,56 €	4 043,93 €
Dammartin-en-Serve	1 476,57 €	1 147,68 €	2 624,25 €
Flins-Neuve-Église	96,82 €	75,26 €	172,08 €
Longnes	1 508,84 €	1 172,77 €	2 681,61 €
Mondreville	407,47 €	316,71 €	724,18 €
Montchauvet	342,92 €	266,53 €	609,45 €
Neauphlette	1 105,41 €	859,20 €	1 964,60 €
Saint-Illiers-le-Bois	697,94 €	542,48 €	1 240,42 €
Tilly	584,98 €	454,69 €	1 039,67 €
CU GPS&O	31 132,95 €	24 198,59 €	55 331,54 €
Total	40 343,33 €	31 357,51 €	71 700,84 €

ARTICLE 3 : ACCEPTE l'abandon de la créance partielle d'un montant de 31 132,95 € qui est due par le SMIS à la Communauté urbaine, au profit de la commune de Magnanville afin qu'elle puisse engager des travaux d'investissement sur l'équipement,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CC_18_05_31_06 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LE SIDRU ET LA SOCIETE NATIXIS : GARANTIE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

110 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : MONSIEUR PERRAULT, MADAME FUHRER-MOGUEROU, MADAME GENEIX, MONSIEUR MORIN / MONSIEUR NAUTH

13 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MADAME DEVEZE, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR ANCELOT, MONSIEUR MOUTENOT, MONSIEUR HATIK, MADAME SAINT-AMAUX, MONSIEUR LEPINTE, MONSIEUR GAUTIER, MONSIEUR CHARBIT, MONSIEUR TAILLARD, MADAME SALL, MONSIEUR LEMARIE, MADAME FOUQUES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : GARANTIT à hauteur de 77 % les trimestrialités dues par le SIDRU conformément au tableau d'amortissement suivant :

Part de la CU GPS&O (77%)	Reste (23%)
---------------------------	-------------

Date	Capital	Intérêts	Trimestrialité	Capital	Intérêts	Trimestrialité
01/06/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01/10/2018	411 860,46	72 020,66	483 881,13	123 023,26	21 512,67	144 535,92
02/01/2019	411 860,46	53 624,23	465 484,70	123 023,26	16 017,63	139 040,88
01/04/2019	411 860,46	50 095,96	461 956,43	123 023,26	14 963,73	137 986,98
01/07/2019	411 860,46	49 972,40	461 832,86	123 023,26	14 926,82	137 950,08
01/10/2019	411 860,46	49 258,51	461 118,97	123 023,26	14 713,58	137 736,84
02/01/2020	411 860,46	48 517,17	460 377,63	123 023,26	14 492,14	137 515,40
01/04/2020	411 860,46	45 716,51	457 576,97	123 023,26	13 655,58	136 678,84
01/07/2020	411 860,46	44 975,16	456 835,63	123 023,26	13 434,14	136 457,39
01/10/2020	411 860,46	44 206,35	456 066,82	123 023,26	13 204,50	136 227,75
04/01/2021	411 860,46	44 343,65	456 204,11	123 023,26	13 245,50	136 268,76
01/04/2021	411 860,46	39 415,04	451 275,51	123 023,26	11 773,33	134 796,58
01/07/2021	411 860,46	39 977,92	451 838,39	123 023,26	11 941,46	134 964,71
01/10/2021	411 860,46	39 154,20	451 014,66	123 023,26	11 695,41	134 718,67
03/01/2022	411 860,46	38 714,88	450 575,35	123 023,26	11 564,19	134 587,44
01/04/2022	411 860,46	35 035,60	446 896,07	123 023,26	10 465,18	133 488,44
01/07/2022	411 860,46	34 980,68	446 841,15	123 023,26	10 448,78	133 472,03
03/10/2022	411 860,46	34 843,40	446 703,87	123 023,26	10 407,77	133 431,02
02/01/2023	411 860,46	32 482,07	444 342,53	123 023,26	9 702,44	132 725,69
03/04/2023	411 860,46	31 232,76	443 093,22	123 023,26	9 329,26	132 352,52
03/07/2023	411 860,46	29 983,44	441 843,90	123 023,26	8 956,09	131 979,35
02/10/2023	411 860,46	28 734,13	440 594,59	123 023,26	8 582,92	131 606,18
02/01/2024	411 860,46	27 786,85	439 647,32	123 023,26	8 299,97	131 323,22
02/04/2024	411 860,46	26 235,51	438 095,97	123 023,26	7 836,58	130 859,84
01/07/2024	411 860,46	24 711,63	436 572,09	123 023,26	7 381,39	130 404,65
01/10/2024	411 860,46	23 997,74	435 858,20	123 023,26	7 168,15	130 191,41
02/01/2025	411 860,46	22 981,81	434 842,28	123 023,26	6 864,70	129 887,95
01/04/2025	411 860,46	20 771,50	432 631,97	123 023,26	6 204,48	129 227,73
01/07/2025	411 860,46	19 988,96	431 849,43	123 023,26	5 970,73	128 993,98
01/10/2025	411 860,46	18 945,58	430 806,04	123 023,26	5 659,07	128 682,33
02/01/2026	411 860,46	17 874,74	429 735,21	123 023,26	5 339,21	128 362,46
01/04/2026	411 860,46	15 884,08	427 744,55	123 023,26	4 744,60	127 767,85
01/07/2026	411 860,46	14 991,72	426 852,19	123 023,26	4 478,05	127 501,30
01/10/2026	411 860,46	13 893,43	425 753,89	123 023,26	4 149,98	127 173,24
04/01/2027	411 860,46	13 042,24	424 902,71	123 023,26	3 895,74	126 918,99
01/04/2027	411 860,46	10 749,56	422 610,03	123 023,26	3 210,91	126 234,16
01/07/2027	411 860,46	9 994,48	421 854,94	123 023,26	2 985,36	126 008,62
01/10/2027	411 860,46	8 841,27	420 701,74	123 023,26	2 640,90	125 664,15
03/01/2028	411 860,46	7 742,98	419 603,45	123 023,26	2 312,84	125 336,09
03/04/2028	411 860,46	6 246,55	418 107,01	123 023,26	1 865,85	124 889,11
03/07/2028	411 860,46	4 997,24	416 857,70	123 023,26	1 492,68	124 515,94
02/10/2028	411 860,46	3 747,93	415 608,39	123 023,26	1 119,51	124 142,77
02/01/2029	411 860,46	2 526,08	414 386,54	123 023,26	754,54	123 777,80
03/04/2029	411 860,50	1 249,28	413 109,77	123 023,26	373,16	123 396,43
Total	17 710 000,00	1 204 485,89	18 914 485,89	5 290 000,00	359 781,50	5 649 781,50

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté urbaine l'ensemble des documents se rapportant à cette garantie, notamment en cas de défaillance du SIDRU.

CC_18_05_31_07 - PARC D'ACTIVITES DES GRAVIERS A BUCHELAY : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DU VERDON EN VUE DE SA CESSION

Rapporteur : Thierry MONTANGERAND

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

116 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : MONSIEUR BERTRAND Alain

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR BEGUIN Gérard, MONSIEUR EL HAIMER Khattari mandataire de MADAME DUMOULIN Cécile, MONSIEUR EL HAIMER Khattari, MONSIEUR RIBAUT Hugues mandataire de MONSIEUR MANCEL Joel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées section ZE n°130 P01, 2 P01, 190 P01, 186 P01, 187 P01 et DP01 sises Lieu-dit Le Chemin d'Apremont, Les Bas Gravieres et Entre les Deux Chemins à Buchelay pour une superficie totale de 4 224 m²,

ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement de cette emprise,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de la présente délibération **(cf annexe)**.

CC_18_05_31_08 - INTERVENTION DE L'EPFIF SUR LA COMMUNE DE FLINS SUR SEINE EN VUE DE MOBILISER DU FONCIER POUR REALISER DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA LOI SRU : CONVENTION AVEC L'EPFIF ET LA COMMUNE DE FLINS SUR SEINE

Rapporteur : Thierry MONTANGERAND

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITÉ

112 POUR

04 CONTRE : MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR MORIN Laurent mandataire de MONSIEUR NAUTH Cyril

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR LEBouc Michel, MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MONSIEUR BEGUIN Gérard, MONSIEUR BOUDET Maurice, MONSIEUR VIGNIER Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public d'Ile de France, la Communauté urbaine et la commune de Flins-sur-Seine **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_18_05_31_09 - AMENAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX DESTINES A L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISES A VERNOUILLET : APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITÉ

105 POUR

01 CONTRE : MONSIEUR PONS Michel

11 ABSTENTION(S) : MONSIEUR HATIK Farid mandataire de MADAME BLONDEL Mireille, MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR HATIK Farid, MONSIEUR JOREL Thierry, MONSIEUR LEBRET Didier, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR MORIN Laurent mandataire de MONSIEUR NAUTH Cyril, MONSIEUR PERRAULT Patrick, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MONSIEUR BOUDET Maurice, MONSIEUR JOREL Thierry mandataire de MONSIEUR BRUSSEAU Pascal, MONSIEUR COLLADO Pascal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la déclaration de projet portant sur l'aménagement de terrains familiaux destinés à l'habitat des gens du voyage sédentarisés tel que défini dans le dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vernouillet (**dossier tenu à disposition au pôle des Assemblées**),

ARTICLE 2 : APPROUVE la mise en compatibilité du PLU de Vernouillet conformément à l'article L153-58, 2° du Code de l'Urbanisme,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire selon les dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine compétente et en mairie de Vernouillet et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,

ARTICLE 5 : DIT que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Vernouillet aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture.

CC_18_05_31_10 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOINVILLE-EN-MANTOIS : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

08 ABSTENTION(S) : MADAME COSTE Nathalie, MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR MORIN Laurent mandataire de MONSIEUR NAUTH Cyril, MONSIEUR

OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

00 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Boinville-en-Mantois **(dossier tenu à disposition au pôle des Assemblées)**,

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire selon les dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine compétente et en mairie de Boinville-en-Mantois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,

ARTICLE 4 : DIT que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Boinville-en-Mantois aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture.

CC 18_05_31_11 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

111 POUR

00 CONTRE

09 ABSTENTION(S) : MADAME COSTE Nathalie, MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MONSIEUR HATIK Farid, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR MORIN Laurent mandataire de MONSIEUR NAUTH Cyril, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR PERRAULT Patrick

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de CONFLANS-SAINTE-HONORINE **(dossier tenu à disposition au pôle des Assemblées)**,

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage règlementaire selon les dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine compétente et en mairie de Conflans-Sainte-Honorine et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : DIT que la modification de PLU approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Conflans-Sainte-Honorine aux jours et heures habituels ainsi qu'à la sous-préfecture.

CC 18_05_31_12 - FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS PREVUS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION IMMOBILIERE SUR LA COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE ET LA SOCIETE AMETIS

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

115 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : MONSIEUR BOUDET Maurice, MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR RIPART Jean-Marie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de projet urbain partenarial avec la société Amétis et la commune de Rosny sur Seine **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes, actes notariés et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC 18_05_31_13 - MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) DE ROSNY-SUR-SEINE : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : MONSIEUR BOUDET Maurice, MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MONSIEUR MAUREY Daniel mandataire de MONSIEUR MARTINEZ Paul, MONSIEUR MAUREY Daniel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification du périmètre de la ZAD de Rosny-sur-Seine **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC 18_05_31_14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

104 POUR

00 CONTRE

15 ABSTENTION(S) : MADAME BOURE Dominique, MADAME BARBIER Corinne, MONSIEUR HATIK Farid mandataire de MADAME BLONDEL Mireille, MADAME DE PORTES Sophie, MADAME FOUQUES Marie-Thérèse, MADAME FOUQUES Marie-Thérèse mandataire de MADAME GAMRAOUI-AMAR Khadija, MADAME BARBIER Corinne mandataire de MONSIEUR GIARD Yves, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR HATIK Farid, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine, MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric, MADAME TOURET Aude, MADAME VINAY Anne-Marie

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR BOUDET Maurice, MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR PERRAULT Patrick

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les subventions aux associations partenaires de la Communauté urbaine de la manière suivante :

Organisme	Objet	Propositions d'attribution
Emploi et insertion		250 210 €
E2C78	Fonctionnement de la structure	95 000 €
ACR	Chantier d'insertion "Jardin de Cocagne" aux Mureaux et à Vaux sur Seine	50 000 €
Maison de l'Emploi Amont 78	Fonctionnement pour la clôture de la structure	47 210 €
APTIMA	Chantier d'insertion "la ressourcerie Apti'Prix"	35 000 €
Val Services	Formation des personnels en insertion de la structure	23 000 €
Hygiène et Salubrité		134 900 €
CIPAM	Fonctionnement de la structure	134 900 €
Habitat		125 890 €
LA MANDRAGORE		63 000 €
	<i>dont</i> Mission " Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	35 826 €
	<i>dont</i> Mission " Logement passerelle" - Accompagnement Social lié au Logement - accès au Logement temporaire" (ASLL)	27 174 €
ADIL	Fonctionnement de la structure	62 890 €
Climat Transition énergétique		350 245 €
Energies solidaires	Conventions d'objectifs adoptés lors du Conseil communautaire du 29 juin 2017 (EIE) et du 14 décembre 2017 (SLIME)	350 245 €
	<i>dont</i> Animation du Service Local d'Intervention de la Maîtrise de l'Energie (SLIME)	228 245 €
	<i>dont</i> Animation de l'Espace Info Energie 2018-2019	118 000 €
	<i>dont</i> Animation et développement de la matériauthèque Fabrique 21	4 000 €
Déchets		55 800 €
La Gerbe	Fonctionnement de la ressourcerie	55 800 €

Formation - Enseignement supérieur		25 000 €
Association Science Pô Saint Exupéry Mantas	Fonctionnement de la prépa pour le concours Science Pô dans le cadre de la Convention Education Prioritaire avec l'IEP Science Pô Paris	25 000 €
Développement économique		423 758 €
CCI Paris Ile-de-France		35 000 €
	dont PLATO : réseau de développement économique au service des PMI/PME	30 000 €
	dont La compétitivité par l'économie circulaire collaborative	5 000 €
Initiative Seine Yvelines		220 358 €
	dont Fonctionnement de la structure	170 358 €
	dont Développement du prêt croissance	50 000 €
INVIE78	Salon ETONOMY, 2nde édition	40 000 €
SEINERGYLAB	Fonctionnement de la structure	128 400 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs avec lesdits partenaires **(cf annexes)**.

CC_18_05_31_14.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

90 POUR

07 CONTRE : MADAME BLONDEL Mireille, MADAME BROCHOT Monique, MADAME De PORTES Sophie, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR HATIK Farid, MADAME TOURET Aude, MADAME VINAY Anne-Marie

23 ABSTENTION(S) : MONSIEUR BISCHEROUR Albert, MADAME BOURE Dominique, MONSIEUR BROSSE Laurent, MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR DANFAKHA Papa Waly, MADAME DIOP Dieynaba, MADAME DOS SANTOS Sandrine, MADAME DUMOULIN Cécile, MONSIEUR EL HAIMER Khattari, MADAME FOUQUES Marie-Thérèse, MONSIEUR GARAY François, MONSIEUR LÉBOUC Michel, MADAME MESSMER Virginie, MONSIEUR MEUNIER Patrick, MONSIEUR MONNIER Georges, MONSIEUR NEDJAR Djamel, MONSIEUR OLIVE Karl, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MONSIEUR PRELOT Charles, MONSIEUR ROULOT Eric, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine, MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART : MONSIEUR BOUREILLE Samuel, MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MONSIEUR COGNÉ Raphaël

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les subventions aux associations partenaires de la Communauté urbaine de la manière suivante :

Organisme	Objet	Propositions d'attribution
Emploi et insertion		990 639 €
Mission locale du Mantois	Fonctionnement de la structure	430 163 €
Mission Locale Intercommunale Poissy-Conflans	Fonctionnement de la structure	431 617 €

Mission locale des Mureaux	Fonctionnement de la structure	128 859 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs avec lesdits partenaires **(cf annexes)**.

CC 18_05_31_15 - RESSOURCES HUMAINES : DEFINITION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) ET DE LA BONIFICATION INDEMNITAIRE ANNUELLE (BIA)

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITÉ

104 POUR

04 CONTRE : MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR LEPINTE Fabrice, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME COSTE Nathalie mandataire de MADAME SENEÉ Ghislaine

04 ABSTENTION(S) : MADAME BOURE Dominique, MONSIEUR BOUDET Maurice, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME VINAY Anne-Marie

11 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR GARAY François, MONSIEUR GRIS Jean-Luc mandataire de MONSIEUR PIERRET Dominique, MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MADAME DE PORTES Sophie, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR PASCAL Philippe, MONSIEUR PONS Michel, MONSIEUR POURCHE Fabrice, MONSIEUR VIALAY Michel mandataire de MADAME SIMON Josiane, MADAME TOURET Aude, MONSIEUR VIALAY Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter les modalités d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et de la Bonification Indemnitaire Annuelle (BIA) pour l'année 2018 telles que décrites ci-dessus,

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits correspondant à l'ensemble de ces dispositions mentionnées sont inscrits au budget.

CC 18_05_31_16 - RACCORDEMENT DE LA STATION D'EPURATION DES MUREAUX AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR L'INJECTION DE BIOMETHANE : CONTRAT AVEC GRDF

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : MONSIEUR GUERIN Pierre

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR GARAY François, MONSIEUR LEBOUC Michel mandataire de MONSIEUR ROULOT Eric, MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MADAME BARBIER Corinne, MADAME BARBIER Corinne mandataire de MONSIEUR GIARD Yves,

MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric mandataire de MONSIEUR HATIK Farid, MONSIEUR NEDJAR Djamel, MONSIEUR VIGNIER Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat de raccordement de la station d'épuration des Mureaux au réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection de biométhane avec GrDF (conditions générales et conditions particulières) **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération,

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense est inscrite au budget annexe assainissement.

CC_18_05_31_17 - INJECTION DE BIOMETHANE PRODUIT PAR LA STATION D'EPURATION DES MUREAUX DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL : CONTRAT AVEC GRDF

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR BROSSE Laurent, MONSIEUR DELRIEU Christophe, MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MADAME BARBIER Corinne, MONSIEUR BOUREILLE Samuel, MONSIEUR BOUREILLE Samuel mandataire de MONSIEUR CECCONI Jean-Michel, MADAME BARBIER Corinne mandataire de MONSIEUR GIARD Yves, MONSIEUR RIBAUT Hugues mandataire de MONSIEUR MANCEL Joel, MONSIEUR DELRIEU Christophe mandataire de MADAME SORNAY Elodie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat définissant les conditions de l'injection de biométhane produit par la station d'épuration des Mureaux dans le réseau de distribution de gaz naturel avec GRDF **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat et tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

CC_18_05_31_18 - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS D'INSTALLATIONS PRIVEES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A CHANTELOUP LES VIGNES : CONVENTION-TYPE AVEC LES PROPRIETAIRES CONCERNES

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

118 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MADAME BROCHOT Monique, MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MADAME BROCHOT Monique mandataire de MADAME DIOP Dieynaba, MONSIEUR RIBAUT Hugues mandataire de MONSIEUR MANCEL Joel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention type de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de branchements d'installations privées au réseau public d'assainissement sur le territoire de la commune de Chanteloup les Vignes (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire concerné et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_18_05_31_19 - ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS : CONVENTION-TYPE AVEC LE SEY

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

122 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

01 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MADAME DUMOULIN Cécile

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention-type d'assistance à la maîtrise d'œuvre du SEY pour les opérations d'enfouissement de réseaux secs (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'assistance à la maîtrise d'œuvre du SEY au titre des opérations ci-après :

Programmation SEY 2017 :

- Chapet, rue de la Grève : 90 603 € HT
- Guerville, rue des sources et rue de l'Etape : 58 000 € HT
- Follainville-Dennemont, rue de la Pleigne : 39 972 € HT

Programmation SEY 2018 :

- Limay, rue Edouard Branly : 67 177 € HT
- Guernes, rue des Roches : 58 984 € HT
- Aubergenville, rue Gaston Jouillerat : 54 543 € HT
- Porcheville, rue des Grésillons : 73 419 € HT
- Les Mureaux, rue de la Haye : 171 481 € HT
- Mézières-sur-Seine, rue nationale : 119 081 € HT
- Saint-Martin-la-Garenne, rue de la Charielle : 71 022 € HT
- Vaux-sur-Seine, rue Auguste Dolnet : 46 479 € HT

Programmation SEY 2018 sur liste d'attente :

- Ecquevilly, rue à définir
- Gargenville, rue Pasteur
- Poissy, rue Ambrosini
- Rolleboise, route Nationale

CC_18_05_31_20 - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX PROGRAMMES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : CONVENTION-TYPE AVEC LA SOCIETE ORANGE

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

114 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : MONSIEUR POYER Pascal mandataire de MONSIEUR LAVIGOGNE Jacky, MONSIEUR MOUTENOT Laurent, MONSIEUR POYER Pascal, MADAME REYNAUD-LEGER Jocelyne

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MONSIEUR FRANCCART Jean-Louis, MONSIEUR MAUREY Daniel mandataire de MONSIEUR MARTINEZ Paul, MONSIEUR MAUREY Daniel, MONSIEUR OURS-PRISBIL Gérard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : ADOPTE la convention-type proposée avec la société ORANGE et le maître d'ouvrage des opérations de travaux d'enfouissement de réseaux (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions au titre des opérations mentionnées.

CC_18_05_31_21 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION SUR LES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET DE VERNUILLET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIERTECC

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

122 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : MONSIEUR MOUTENOT Laurent

00 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement avec le SIERTECC relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur les communes de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : PRECISE que la participation de la Communauté urbaine s'élève à 221 413,50 € TTC pour l'enfouissement de l'éclairage public, 136 873,80 € TTC pour l'enfouissement du réseau de télécommunication, et 13 500 euros TTC pour les recherches de l'amiante (et HAP) et les plans topographiques,

ARTICLE 3 : DIT que la Communauté urbaine percevra les subventions R2 mentionnées au contrat de concession adopté entre le SEY et ENEDIS, perçues et reversées par le SIERTECC,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC 18_05_31_22 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION SUR LA COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIERTECC

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

121 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MADAME DOS SANTOS Sandrine, MONSIEUR MOUTENOT Laurent

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement avec le SIERTECC relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur la commune de Carrières-sous-Poissy **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : PRECISE que la participation de la Communauté urbaine s'élève à 187 866,00 € TTC pour l'enfouissement de l'éclairage public, 154 318,50 € TTC pour l'enfouissement du réseau de télécommunication, et 10 000 euros pour les recherches de l'amiante (et HAP) et les plans topographiques,

ARTICLE 3 : DIT que la Communauté urbaine percevra les subventions R2 mentionnées au contrat de concession adopté entre le SEY et ENEDIS, perçues et reversées par le SIERTECC,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC 18_05_31_23 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION SUR LA COMMUNE D'ANDRESY : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIERTECC

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

120 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR BEGUIN Gérard, MONSIEUR LEMAIRE Jean, MONSIEUR MOUTENOT Laurent

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement avec le SIERTECC relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur la commune d'Andrésy **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : PRECISE que la participation de la Communauté urbaine s'élève à 26 838 € TTC pour l'enfouissement de l'éclairage public, 24 825,15 € TTC pour l'enfouissement du réseau de télécommunication, et 5000 euros pour les recherches de l'amiante (et HAP) et les plans topographiques,

ARTICLE 3 : DIT que la Communauté urbaine percevra les subventions R2 mentionnées au contrat de concession adopté entre le SEY et ENEDIS, perçues et reversées par le SIERTECC.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_18_05_31_24 - CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES MÉNAGERS AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-DDS : AVENANT N°3

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITÉ

119 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : MADAME FOUQUES Marie-Thérèse, MADAME FOUQUES Marie-Thérèse mandataire de MADAME GAMRAOUI-AMAR Khadija

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : MONSIEUR RIPART Jean-Marie, MADAME VINAY Anne-Marie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la convention avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte des déchets diffus spécifiques et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (**cf annexe**).

La fin de la séance est prononcée à 19h45.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 07 juin 2018.

Le Président,
Philippe TAUTOU